



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-10-2018

**22^e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} octobre 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- M. Yves Liard, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- M. Patrick Bonin, conseiller
- M. Alexandre Martel, conseiller

Est absent : M. Richard Leduc, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Est également présente Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire.

2 **18-506 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 17 septembre 2018 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Plans d'implantation et d'intégration architecturale



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

01-10-2018

5. Demande d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – M. Marcel Bourgault – Consultant en bâtiment G.V. inc. – Cégep régional de Joliette – Lots 5 303 670 et 5 303 671 – Zone P03-023 – Adoption
6. Demande d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – M. Pascal Coutu – 681 à 683, rue Archambault – Lot 2 900 490 – Zone H03-006 – Premier projet de résolution – Adoption
7. Règlement 45-2003-13 – Amendement le règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Adoption
8. Règlement 83-7 – Amendement le règlement sur les dérogations mineures numéro 83 – Adoption

ADMINISTRATION – FINANCES – CAPITAL HUMAIN

9. Règlement 82-2008-2 – Amendement le Règlement 82-2008 concernant le stationnement de nuit sur le territoire de la ville de Joliette – Avis de motion
10. Règlement 82-2008-2 – Amendement le Règlement 82-2008 concernant le stationnement de nuit sur le territoire de la ville de Joliette – Projet – Adoption
11. Règlement 97-2011-11 – Amendement le Règlement 97-2011 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique de la ville de Joliette – Avis de motion
12. Règlement 97-2011-11 – Amendement le Règlement 97-2011 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique de la ville de Joliette – Projet – Adoption
13. Tribunal administratif du Québec – Contestation d'évaluation foncière – Stein Monast – Mandat
14. Ententes d'autorisation de travaux – Entente entre la Ville de Joliette, 6851878 Canada inc. et 4129849 Canada inc. – Entérinement de signature
15. Liste des déboursés du 5 au 18 septembre 2018 – Approbation
16. Revêtement asphaltique 2017 – Sintra inc. – Certificat de paiement numéro 2 final – Acceptation définitive
17. Revêtement asphaltique 2018 – Sintra inc. – Certificat de paiement numéro 1 – Acceptation provisoire
18. Bouclage du réseau d'aqueduc sur la rue Calixa-Lavallée – Généreux construction inc. – Certificat de paiement numéro 3 final – Acceptation définitive
19. M. Charles-Antoine Forest – Permanence – Mécanicien – Service des Travaux publics et services techniques

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

20. Soumission numéro AP18-082 – Disposition des neiges usées – Les Carrières B.G.R. inc. – Adjudication de contrat
21. Soumission numéro AP18-090 – Transport de neige – Hiver 2018-2019 – Adjudication de contrats



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-10-2018

22. Soumission numéro AP18-101 – Bacs roulants de récupération – Annulation

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

23. Fédération canadienne des municipalités – Programme Municipalité pour l'innovation climatique – Volet Plans et études liés aux changements climatiques – Demande de subvention – Autorisation
24. Fédération canadienne des municipalités – Programme Municipalité pour l'innovation climatique – Volet Immobilisations – Demande de subvention – Autorisation
25. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Programme Climat municipalités II – Volet Analyses et études – Demande de subvention – Autorisation

LOISIRS ET CULTURE

26. Fondation maman Dion – Chasse aux cocos – Utilisation de l'espace public – Autorisation
27. Activités de financement d'organismes
28. Divers
29. Dépôt de rapport
30. Période de questions
31. Date et heure de la prochaine assemblée
32. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

18-507 – SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2018 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2018 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-10-2018

4

18-508 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2018-09-89 – M. Alain Garceau – Expert climatisation A.G. inc. – 209, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
D'accepter la demande soumise par M. Alain Garceau et illustrée par les Enseignes Amtech Signature, afin d'autoriser le remplacement d'une enseigne murale existante à l'immeuble situé au 209, rue Saint-Charles-Borromée Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-09-89 du comité consultatif d'urbanisme.
2. **PIIA-2018-09-90 – M. Philippe D'Almeida – Centre d'achats Beauward ltée – 1055, boulevard Firestone**
D'accepter la demande soumise par M. Philippe D'Almeida, afin d'autoriser la réfection de la façade d'un local commercial à l'immeuble situé au 1055, boulevard Firestone, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-09-90 du comité consultatif d'urbanisme.
3. **PIIA-2018-09-91 – Mme Sophie Charette – Nicoletti pneus & mécanique – 880, rue Saint-Pierre Sud**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Sophie Charette, afin d'autoriser l'aménagement d'une aire de repos pour les employés à l'immeuble situé au 880, rue Saint-Pierre Sud.
De suggérer à la requérante de planter des arbres le long de la route 158 afin de dissimuler l'aire d'entreposage de remorques et d'autobus.
4. **PIIA-2018-09-92 – M. Carl Bélanger – 9277-9966 Québec inc. – 185, rue Dugas**
D'accepter la demande soumise par M Carl Bélanger et illustrée par M. Michel Tellier, architecte, afin d'autoriser la construction d'un garage isolé et l'aménagement d'un stationnement à l'immeuble situé au 185, rue Dugas, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-09-92 du comité consultatif d'urbanisme.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-10-2018

5. **PIIA-2018-09-93 – M. Carl Bélanger – 9316-6569 Québec inc. – Lot 5 664 620 – Rue Dugas**
D'accepter la demande soumise par M. Carl Bélanger et illustrée par M. Michel Tellier, architecte, afin d'autoriser la construction d'un bâtiment multifamilial de trois étages comportant dix logements et des garages intégrés à l'immeuble situé sur le lot 5 664 620 donnant sur la rue Dugas, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-09-93 du comité consultatif d'urbanisme.
6. **PIIA-2018-09-94 – Mme Marilène Thuot – Techno Diésel – 1260, chemin des Prairies**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Marilène Thuot, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 1260, chemin des Prairies.
7. **PIIA-2018-09-95 – Mme Marilène Thuot – Techno Diésel – 1260, chemin des Prairies**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Marilène Thuot, afin d'autoriser l'aménagement d'un îlot de stationnement à l'immeuble situé au 1260, chemin des Prairies, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-09-95 du comité consultatif d'urbanisme.
8. **PIIA-2018-09-96 – Mme Maria Catalina Quintero Gomez – 385, rue Saint-Viateur**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Maria Catalina Quintero Gomez, afin d'autoriser le couvrement des perrons et des escaliers localisés en cours avant et latérale d'un enduit de béton gris et le remplacement des garde-corps à l'immeuble situé au 385, rue Saint-Viateur.
9. **PIIA-2018-09-97 – Mme Marcelle Gobeil – 429 à 433, rue Saint-Viateur**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Marcelle Gobeil, afin d'autoriser le recouvrement du mur arrière par un déclin d'acier émaillé rouge vif à l'immeuble situé aux 429 à 433, rue Saint-Viateur, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-09-97 du comité consultatif d'urbanisme.
10. **PIIA-2018-09-98 – M. Bruno Sylvestre – 83 à 85, boulevard Sainte-Anne**
D'accepter la demande soumise par M. Bruno Sylvestre, afin d'autoriser le remplacement du revêtement des toitures existantes par une tôle d'acier émaillé à joints pincés noire et du revêtement mural de la lucarne par un déclin d'acier émaillé de type « écailles de poisson » rouge ou blanc à l'immeuble situé aux 83 à 85, boulevard Sainte-Anne, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-09-98 du comité consultatif d'urbanisme.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-10-2018

11. **PIIA-2018-09-99 – M. V. Cheng – La p'tite panda express – 343, boulevard Manseau**

D'accepter la demande soumise par M. V. Cheng et illustrée par Kiwigraphik, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 343, boulevard Manseau.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

18-509 – DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – M. MARCEL BOURGAULT – CONSULTANT EN BÂTIMENT G.V. INC. – CÉGEP RÉGIONAL DE JOLIETTE – LOTS 5 303 670 ET 5 303 671 – ZONE P03-023 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT la recommandation PPCMOI-2018-08-02 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le but premier du projet est d'offrir un service de résidences pour les étudiants du Cégep ne provenant pas de la région et n'ayant pas les moyens d'avoir leur propre appartement à proximité;

CONSIDÉRANT QUE la résidence étudiante est compatible avec l'usage principal et avec le milieu environnant;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs et les matériaux choisis s'harmonisent avec l'évêché et la cathédrale, tous deux situés devant le projet particulier soumis;

CONSIDÉRANT QUE la Ville pourrait octroyer une servitude de passage via le stationnement public Louis-Querbes afin que le requérant puisse avoir accès à son stationnement situé à l'arrière du futur immeuble et que cette servitude de passage permettrait au requérant de convertir l'allée de circulation localisée le long du futur bâtiment en espace vert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ACCEPTER le projet présenté par M. Marcel Bourgault dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, visant à permettre la construction d'une résidence étudiante sur la partie arrière du terrain de l'évêché et de la cathédrale, le tout conditionnellement à ce que le requérant s'engage et s'oblige à :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-10-2018

- Déposer un plan complet des aménagements paysagers comprenant les arbres et arbustes prévus à une prochaine réunion du comité consultatif d'urbanisme;
- Convertir l'allée de circulation localisée le long du futur bâtiment en espace vert et demander à la Ville de Joliette d'octroyer une servitude de passage à l'intérieur du stationnement public Louis-Querbes permettant l'accès au stationnement localisé à l'arrière du futur immeuble;
- Asphalter l'aire de stationnement et les allées de circulation et délimiter leurs pourtours par une bordure de béton coulé d'une hauteur et d'une largeur minimales de quinze centimètres par rapport au niveau du stationnement;
- Procéder à l'installation de luminaires décoratifs sur la façade principale afin de mettre en valeur le bâtiment;
- Installer un système d'éclairage pour les aires de stationnement qui devra être approuvé au préalable par le service d'Aménagement du territoire. L'éclairage ne devra pas incommoder les emplacements avoisinants et nuire à la circulation sur les voies publiques;
- Installer des équipements mécaniques qui ne seront pas ou peu visibles des voies de circulation;

Dissimuler les contenants à déchets et à recyclage à l'aide d'un écran opaque s'harmonisant avec le bâtiment principal, approuvé au préalable par le service d'Aménagement du territoire ou les intégrer à l'intérieur du bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

18-510 – DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – M. PASCAL COUTU – 681 À 683, RUE ARCHAMBAULT – LOT 2 900 490 – ZONE H03-006 – PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION – ADOPTION

CONSIDÉRANT la demande de M. Pascal Coutu visant à autoriser un projet intégré résidentiel comptant deux résidences bifamiliales et deux résidences unifamiliales;

CONSIDÉRANT QUE la forme (le volume) des deux résidences unifamiliales projetées ainsi que les couleurs des revêtements préconisés pour ces dernières s'harmoniseront avec celles des duplex existants;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a prévu de planter plusieurs arbres en bordure du terrain et de réaliser des aménagements paysagers au pourtour des immeubles et des espaces de stationnement;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-10-2018

CONSIDÉRANT QUE la présente demande permettra d'accentuer la densification du secteur et qu'elle répond aux objectifs que la Ville de Joliette s'est fixés en termes de densification de son territoire ainsi qu'aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture finale de l'immeuble bifamilial qui sera érigé le long de la rue Archambault n'a pas été transmise puisqu'elle sera définie ultérieurement avec les futurs propriétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ACCEPTER, dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, la demande de M. Pascal Coutu visant à autoriser un projet intégré résidentiel comptant deux résidences bifamiliales et deux résidences unifamiliales, le tout conditionnellement à ce que le requérant s'engage et s'oblige à :

- Déposer à une prochaine réunion les plans d'élévations de l'immeuble bifamilial qui sera érigé le long de la rue Archambault et à ce que l'architecture de l'immeuble s'inspire fortement de l'immeuble sis aux 663 à 675, rue Archambault;
- Déposer les plans détaillés des aménagements paysagers pour approbation par le service d'Aménagement du territoire;
- Asphalter le stationnement et les allées de circulation et délimiter leurs pourtours par une bordure de béton coulé ayant une hauteur et une largeur minimales de quinze centimètres;
- Déposer à une prochaine réunion les plans d'élévations des bâtiments accessoires qui seront érigés sur le site.

QUE la présente résolution soit soumise au processus d'adoption prévu au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, le tout conformément à *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19-1).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

18-511 – RÈGLEMENT 45-2003-13 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 45-2003 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-10-2018

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 45-2003-13 amendant le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de manière à remplacer le libellé de l'article 3.6 afin d'indiquer qu'une demande d'autorisation d'un projet particulier doit être accompagnée du paiement des frais d'étude exigés au règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

18-512 – RÈGLEMENT 83-7 – AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 83 – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 83-7 amendant le Règlement sur les dérogations mineures numéro 83 de manière à remplacer le libellé de l'article 2.3 afin d'indiquer qu'une demande de dérogation mineure doit être accompagnée du paiement des frais d'étude exigés au règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-10-2018

9 **18-513 – RÈGLEMENT 82-2008-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 82-2008 CONCERNANT LE STATIONNEMENT DE NUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – AVIS DE MOTION**

La conseillère Danielle Landreville donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 82-2008-2 amendant le Règlement 82-2008 concernant le stationnement de nuit sur le territoire de la ville de Joliette afin de de modifier le périmètre du centre-ville tel que présenté sur le plan joint audit règlement.

10 **18-514 – RÈGLEMENT 82-2008-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 82-2008 CONCERNANT LE STATIONNEMENT DE NUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – PROJET – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 82-2008-2 amendant le Règlement 82-2008 concernant le stationnement de nuit sur le territoire de la ville de Joliette afin de modifier le périmètre du centre-ville tel que présenté sur le plan joint audit règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11 **18-515 – RÈGLEMENT 97-2011-11 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 97-2011 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA VILLE DE JOLIETTE – AVIS DE MOTION**

La conseillère Danielle Landreville donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 97-2011-11 amendant le Règlement 97-2011 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique de la ville de Joliette afin de modifier la validité des billets de stationnement pour les stationnements Cathédrale et Louis-Querbes.

12 **18-516 – RÈGLEMENT 97-2011-11 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 97-2011 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA VILLE DE JOLIETTE – PROJET – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-10-2018

D'ADOPTER le projet de règlement 97-2011-11 amendant le Règlement 97-2011 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique de la ville de Joliette afin de modifier la validité des billets de stationnement pour les stationnements Cathédrale et Louis-Querbes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

**18-517 – TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC –
CONTESTATION D'ÉVALUATION FONCIÈRE – STEIN MONAST –
MANDAT**

CONSIDÉRANT QU'un dossier d'évaluation foncière est contesté devant le Tribunal administratif du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE MANDATER Me Richard Laflamme du cabinet Stein Monast pour représenter les intérêts de la Ville de Joliette dans le dossier SAI-M-270866-1801.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

**18-518 – ENTENTES D'AUTORISATION DE TRAVAUX – ENTENTE
ENTRE LA VILLE DE JOLIETTE, 6851878 CANADA INC. ET 4129849
CANADA INC. – ENTÉRINEMENT DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette détient une servitude piétonnière publique pour le passage et l'aménagement d'une ruelle piétonnière reliant le stationnement Manseau et la place Bourget Sud;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de revitalisation de ladite ruelle ont été autorisés et qu'ils seront entamés cet automne afin de rendre la ruelle plus sécuritaire et d'enrayer la réalisation de graffitis sur les murs des immeubles qui bordent ladite ruelle;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de conclure des ententes avec les propriétaires des bâtiments adjacents concernant l'aménagement et l'entretien des murs longeant la ruelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-10-2018

D'ENTÉRINER la signature de M. Paskal Guilban, directeur adjoint au service d'Aménagement du territoire, relativement aux ententes survenues les 4 et 6 septembre 2018 entre la Ville de Joliette, 6851878 Canada inc. et 4129849 Canada inc., soit, les propriétaires des deux immeubles adjacents à la ruelle reliant le stationnement Manseau et la place Bourget Sud.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

18-519 – LISTE DES DÉBOURSÉS DU 5 AU 18 SEPTEMBRE 2018 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil son rapport détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 144-2016 au montant de 800 401,46 \$ pour la période du 5 au 18 septembre 2018 et la liste des déboursés à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des déboursés à payer pour la période s'étendant du 5 au 18 septembre 2018 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des déboursés pour la période du 5 au 18 septembre 2018

a. Liste des chèques émis :	443 649,43 \$
b. Liste des transferts électroniques :	619 581,56 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	587 061,39 \$
Total	1 650 292,38 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

18-520 – REVÊTEMENT ASPHALTIQUE 2017 – SINTRA INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 13 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-10-2018

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 2 final, des travaux de revêtement asphaltique 2017 tels que décrétés par la résolution 17-106 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Sintra inc. » la somme de 27 327,90 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

**18-521 – REVÊTEMENT ASPHALTIQUE 2018 – SINTRA INC. –
CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 – ACCEPTATION
PROVISOIRE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 19 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 1, des travaux de revêtement asphaltique 2018 tels que décrétés par la résolution 18-254 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Sintra inc. » la somme de 416 511,81 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

**18-522 – BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LA RUE
CALIXA-LAVALLÉE – GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC. –
CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 FINAL – ACCEPTATION
DÉFINITIVE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Francis Lacasse, ingénieur pour la firme GBI Services d'ingénierie, en date du 13 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 3 final, des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc sur la rue Calixa-Lavallée tels que décrétés par la résolution 17-295 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Généreux construction inc. » la somme de 2 022,75 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-10-2018

19

18-523 – M. CHARLES-ANTOINE FOREST – PERMANENCE – MÉCANICIEN – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 18-209, le conseil municipal procédait à l'embauche de M. Charles-Antoine Forest au poste de mécanicien au sein du service des travaux publics et services techniques;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de 120 jours de travail à compter du 23 avril 2018, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE NOMMER M. Charles-Antoine Forest au poste permanent de mécanicien au sein du service des Travaux publics et services techniques, à compter du 13 octobre 2018, le tout conformément aux dispositions de la convention collective des cols bleus.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

18-524 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-082 – DISPOSITION DES NEIGES USÉES – LES CARRIÈRES B.G.R. INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la location d'un site servant au déversement des neiges usées a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QU'UNE seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 18 septembre 2018;

ENTREPRISE	TOTAL ANNUEL AVANT TAXES	TOTAL POUR DEUX ANS AVANT TAXES
Les Carrières B.G.R. inc.	348 330,00 \$	696 660,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-10-2018

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-082, le contrat pour la location d'un site servant au déversement des neiges usées, pour une période de deux ans, à l'entreprise « **Les Carrières B.G.R. inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaire et forfaitaire annuels inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **252 330,00 \$**, avant taxes, pour l'exploitation du site et 300 000 mètres cubes à 0,32 \$/m³.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

18-525 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-090 – TRANSPORT DE NEIGE – HIVER 2018-2019 – ADJUDICATION DE CONTRATS

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour le transport de neige pour la saison hivernale 2018-2019 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE 17 soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 18 septembre 2018;

CONSIDÉRANT le tirage au sort effectué séance tenante pour établir l'ordre de classement des soumissions déposées pour un prix identique;

	ENTREPRISES	PRIX AU M³ AVANT TAXES	NOMBRE DE CAMIONS
1	José Tessier Services enr.	1,400 \$	1
2	Excavations Alain Héту inc.	1,401 \$	1
3	BLR Excavation	1,420 \$	8
4	Ferme Daniel Faust S.E.N.C.	1,429 \$	3
5	Entreprises Faust et fils inc.	1,429 \$	2
6	Dominic Beaulieu inc.	1,439 \$	4
7	Asphalte Lanaudière inc.	1,440 \$	4
8	Bellerose Asphalte inc.	1,440 \$	1
9	Entreprises S. Brouillette et fils inc.	1,441 \$	2
10	Gestion Gérard Boutin inc.	1,445 \$	1
11	Entreprises Michel Alary inc.	1,458 \$	1



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-10-2018

	ENTREPRISES	PRIX AU M ³ AVANT TAXES	NOMBRE DE CAMIONS
12	Construction Dominic Alary inc.	1,458 \$	2
13	Généreux Construction	1,550 \$	3
14	ACI inc.	1,589 \$	1
15	Laurentien Malo inc.	1,630 \$	3
16	Marion Asphalte inc.	1,720 \$	2
17	Les Entreprises Bourget inc.	1,720 \$	1

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-090, les contrats pour le transport de neige pour la saison hivernale 2018-2019, aux entreprises ci-dessus, par ordre croissant du taux au mètre cube, lesquelles ont toutes déposé des soumissions conformes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

18-526 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-101 – BACS ROULANTS DE RÉCUPÉRATION – ANNULATION

CONSIDÉRANT l'ouverture de l'appel d'offres AP18-101 le 24 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de réviser le processus et les besoins afin d'optimiser la dépense;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet il est dans l'intérêt de la Ville de Joliette de l'annuler, conformément à l'article 8 du cahier des charges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ANNULER l'appel d'offres AP18-101.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-10-2018

23

18-527 – FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS – PROGRAMME MUNICIPALITÉ POUR L’INNOVATION CLIMATIQUE – VOLET PLANS ET ÉTUDES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette souhaite être proactive en matière de lutte aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE selon l’inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2012 de la Ville de Joliette, les véhicules légers des citoyens représentent le plus important secteur d’émission avec un peu plus de 40 % des émissions;

CONSIDÉRANT QUE les choix en matière d’aménagement du territoire influencent grandement les habitudes de mobilité des citoyens en proposant une plus ou moins grande dépendance à l’automobile;

CONSIDÉRANT la politique de gestion des actifs qui souhaite préserver à long terme la capacité financière de la Ville de Joliette à fournir les niveaux de services escomptés à la génération actuelle et à celles du futur;

CONSIDÉRANT QUE les choix en matière d’aménagement du territoire influencent grandement les revenus et les coûts à long terme pour la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D’AUTORISER le directeur du service d’Aménagement du territoire à déposer une demande de subvention à la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre du programme Municipalités pour l’innovation climatique, volet « Plans et études » pour la réalisation d’une étude sur la rentabilité économique du territoire pour une contribution financière de la Ville de Joliette, après subvention, de 10 000 \$.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

24

18-528 – FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS – PROGRAMME MUNICIPALITÉ POUR L’INNOVATION CLIMATIQUE – VOLET IMMOBILISATIONS – DEMANDE DE SUBVENTION – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette souhaite être proactive en matière de lutte aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE selon l’inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2012 de la Ville de Joliette, les bâtiments représentent près de 12 % de l’inventaire corporatif;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-10-2018

CONSIDÉRANT QUE selon le Plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre 2015-2020 de la Ville de Joliette, des interventions dans le secteur des bâtiments municipaux sont prévues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'AUTORISER le directeur du service des Travaux publics et services techniques à déposer une demande de subvention à la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre du programme Municipalités pour l'innovation climatique, volet « Immobilisations » pour la réalisation de projets d'immobilisations en efficacité énergétique et réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'usine d'eau potable et à la caserne.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

18-529 – MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS II – VOLET ANALYSES ET ÉTUDES – DEMANDE DE SUBVENTION – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le patrimoine arboricole de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE l'importance de la foresterie urbaine pour la qualité de vie et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette souhaite améliorer sa planification de plantation d'arbres en cherchant à optimiser les services rendus et la résilience de la forêt urbaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'AUTORISER le directeur du service des Travaux publics et services techniques à déposer une demande de subvention au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du programme Climat municipalités II, volet « Analyses et études » pour la réalisation d'un plan de plantation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-10-2018

26

**18-530 – FONDATION MAMAN DION – CHASSE AUX COCOS –
UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE, selon la politique de l'utilisation de l'espace public, toute demande d'événement majeur doit obtenir le consentement du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'AUTORISER la Fondation maman Dion à tenir l'événement « Chasse aux cocos » qui aura lieu au parc Louis-Querbes le 13 avril 2019 de 10 h à 16 h.

D'AUTORISER la fermeture temporaire de la rue Fabre de 7 h à 14 h.

D'AUTORISER le directeur des Travaux publics et services techniques à installer la signalisation requise pour la fermeture de ladite rue.

D'AUTORISER l'installation des jeux gonflables sans ancrage au sol, l'utilisation de BBQ, le prêt de matériel, l'accès à l'électricité, l'installation de toilettes portatives et du « food truck » de Tim Horton, si possible la présence des pompiers et le déneigement du site si nécessaire.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les organisateurs se conforment aux exigences de la Ville de Joliette et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

18-531 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière aux organismes suivants :

- M. Charles Saint-Aubin, athlète en volley-ball s'illustrant sur la scène internationale : 1 500 \$;
- Mme Marianne Saint-Aubin, athlète en volleyball s'illustrant sur la scène nationale : 1 000 \$;
- Souper de la solidarité : 300 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-10-2018

29

18-532 – DÉPÔT DE RAPPORT

La greffière dépose aux membres du conseil le document suivant :

- Certificat de la greffière relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 197.

30

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

31

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 22 octobre 2018, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

32

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 29.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière